

A NANTERRE

LA POLICE INTERVIENT POUR FAIRE RESPECTER LE RÈGLEMENT DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE

L'épreuve de force est engagée entre le ministère de l'éducation nationale et les étudiants de plusieurs cités universitaires qui ont décidé de ne plus tenir compte du règlement intérieur de ces cités et de circuler librement entre les bâtiments des garçons et ceux des filles. La police est en effet intervenue dans la nuit à la cité de Nanterre.

Des jeunes gens avaient pénétré en groupe dans le bâtiment des filles malgré l'interdiction des gardiens. Le directeur de la cité a alors fait appel à la police, qui a « bouclé » le pavillon et a pris l'identité de tous les jeunes gens qui s'y trouvaient. Une procédure d'exclusion de la cité est engagée.

Un membre du cabinet du ministre de l'éducation nationale avait reçu mardi matin une délégation de la Fédération des résidences universitaires. Il lui avait fait savoir que le ministère était prêt à étudier ces problèmes à condition que le règlement intérieur

soit de nouveau respecté dans les cités le jour même, faute de quoi la police interviendrait. Il s'agissait là d'une décision personnelle de M. Fouchet.

Le ministère a suggéré la création d'un groupe de travail chargé notamment d'étudier les conditions de vie dans les campus universitaires.

A la suite des incidents de Nanterre, l'Association des résidents a publié un communiqué déclarant notamment :

« Nous refusons de nous soumettre à un quelconque contrôle de la part de la police à l'intérieur du campus et des locaux universitaires. Il est évident que l'administration et le gouvernement, par cette mesure contre les résidents de la cité, visent en fait à travers elle à faire un exemple. Nous réclamons la liberté de circulation, de réunion, d'information politique, syndicale et religieuse. »

Le Monde
23 mars 1967